

VIVACTIS GROUP
Société anonyme
Avenue Gustave Demey 57
1160 Auderghem
RPM (Bruxelles)
TVA BE 0443.670.476

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut voter par correspondance en complétant et signant le présent formulaire. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'admission décrites dans la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Ce formulaire dûment complété et signé doit être communiqué à la Société par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com, au plus tard le **13 février 2025 à 17 heures**.

A. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025 :

1. Fixation et ouverture des périodes de souscription des augmentations de capital votées le 26 décembre 2024

a) Fixation de la première période de souscription de 10 jours applicable (1) à la double augmentation de capital en nature ouverte aux créanciers concernés et (2) à l'augmentation de capital en numéraire ouverte par priorité aux actionnaires existants conformément à l'article 7:194 du Code des sociétés et des associations, et prenant cours à dater du 18/02/2025 pour se clôturer le 28/02/2025. Les souscriptions pourront être constatées directement à l'issue de cette première période de souscription.

b) Fixation de la deuxième période de souscription réservée uniquement à l'augmentation de capital en numéraire ouverte, pour autant que l'ensemble des 2.500.000 actions nouvelles de classe B n'aient pas été souscrites à l'issue de la première période de souscription, tant à des tiers qu'aux actionnaires existants et qui débutera le 03/03/2025.

c) Procuration au conseil d'administration pour l'organisation de la procédure de souscription.

d) Procuration à chaque administrateur agissant seul pour par acte authentique (i) constater la souscription des actions, (ii) déterminer l'augmentation correspondante du capital, (iii) constater l'émission d'actions nouvelles de classe B, (iv) modifier les statuts en conséquence et (v) mettre à jour le registre des actionnaires.

2. Modification des articles 5 et 6 in fine statuts afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — www.vivactis.com
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA

3. Pouvoirs pour les démarches administratives

Le/la soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination et forme juridique :	
Siège :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	1.
2.	2.

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	
Numéro national :	

Propriétaire de _____ actions en pleine propriété de la société anonyme Vivactis Group, ayant son siège à 1160 Auderghem, avenue Gustave Demey 57, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles, section Francophone) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0443.670.476 (la "**Société**"),

Déclare participer et exercer son droit de vote sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le **lundi 17 février 2025, à 10h30** comme suit (*) :

(*) *Veillez cocher la case de votre choix.*

1. Fixation et ouverture des périodes de souscription des augmentations de capital votées le 26 décembre 2024	OUI	NON	ABSTENTION
2. Modification des articles 5 et 6 in fine statuts afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises	OUI	NON	ABSTENTION
3. Pouvoirs pour les démarches administratives.	OUI	NON	ABSTENTION

Fait à _____, le _____ 2025.

(signature)

Prière de parapher chaque page et de signer la dernière page.

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — www.vivactis.com
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA